



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - CONCERTS OUVERTURES MASCARETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un poste de secours à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets,

Le Maire décide de signer une convention avec la Croix Rouge Française domiciliée 26bis rue de la Rochette 27000 EVREUX pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours en centre-ville le samedi 28 juin à l'occasion des concerts d'ouverture du festival des Mascarets pour un montant de 1.200 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

